AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

213C0633
FR0000060196-FS0262

5 juin 2013

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MRM

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 4 juin 2013, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes :

- la société civile TF Entreprises[1] (58 avenue du Général De Gaulle, 94160 Saint-Mandé) a déclaré avoir franchi individuellement en baisse, le 29 mai 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MRM et détenir 191 102 actions MRM représentant 382 204 droits de vote, soit 0,44% du capital et 0,82% des droits de vote de cette société[2] :

- M. François Lex, M. Thibault de Valence et la société civile TF Entreprises ont déclaré avoir franchi de concert en baisse, le 29 mai 2013, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société MRM et détenir de concert 231 443 actions MRM représentant 437 206 droits de vote, soit 0,53% du capital et 0,94% des droits de vote de cette société, répartis de la manière suivante :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Thibault de Valence	21 114	0,05	25 886	0,06
François Lex	19 227	0,04	29 116	0,06
TF Entreprises	191 102	0,44	382 204	0,82
Total concert	**231 443**	**0,53**	**437 206**	**0,94**

Ces franchissements de seuils résultent d'une augmentation de capital de la société MRM[3].

Au titre de l'article 223-14 III et IV du règlement général, (i) la société civile TF Entreprises a précisé détenir à titre individuel 191 102 bons de souscription d'actions (BSA) exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2013, pouvant donner droit, par exercice à 95 551 actions MRM au prix unitaire de 2,04 €, et (ii) M. François Lex, M. Thibault de Valence et la société civile TF Entreprises ont précisé détenir de concert 217 524 bons de souscription d'actions[4] (BSA) exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2013, pouvant donner droit, par exercice à 108 762 actions MRM au prix unitaire de 2,04 €.

[1] Société Civile contrôlée conjointement par MM. Thibault de Valence et François Lex.
[2] Sur la base d'un capital composé de 43 665 529 actions représentant 46 338 298 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment prospectus ayant reçu le visa de l'AMF n° 13-199 le 3 mai 2013 et communiqué diffusé par la société MRM le 29 mai 2013.
[4] A savoir : M. François Lex (9 989 BSA permettant de souscrire à 4 994 actions MRM), M. Thibault de Valence (16 433 BSA permettant de souscrire à 8 216 actions MRM) et la société civile TF Entreprises (191 102 BSA permettant de souscrire à 95 551 actions MRM).